L'ARTICLE DU JOUR

François Fillon confirme que le débat sur le report de l'âge légal, fixé à 60 ans depuis 1982, doit avoir lieu. Les syndicats et la gauche refusent cette mesure demandée par le patronat. L'assurance-vieillesse affichera un déficit de près de 8 milliards d'euros cette année.

Poussée de fièvre sur l'avenir de la retraite à 60 ans

Les échos
16/06/09

L'exécutif est bien décidé à mettre la question de l'âge légal de la retraite sur la table. Après l'Elysée vendredi et le ministre du Travail dimanche, François Fillon s'est exprimé hier sur ce dossier explosif. « *Autour de nous, dans tous les pays européens, on a repoussé l'âge légal de la retraite,* a dit le Premier ministre. *Donc cette question n'est pas une question taboue* ». Il a néanmoins répété que le sujet « *devrait faire l'objet d'un débat dans le cadre d'une élection présidentielle ou d'une élection législative* », ce qui exclurait toute mise en œuvre avant 2012. « *Il y a en 2010 un débat sur cette question qui était prévu dans la loi de 2003* », a-t-il poursuivi. *Nous allons voir ce que les partenaires sociaux vont nous proposer comme solution* ». Pendant ce temps, le ministre du Budget, Eric Woerth, présentait des comptes de la Sécurité sociale pour 2009, qui prévoient un déficit record de 7,7 milliards d'euros pour l'assurance-retraite. « *La crise n'explique que 30 % du déficit et il reste près de 5,5 milliards d'euros de déficit structurel* », a-t-il souligné. Le ministre du Travail, Brice Hortefeux, a eu beau dire, le matin sur RMC, qu'il n'y avait « *aucune amorce de décision* » et que « *le débat n'a pas encore été engagé* », la boîte de Pandore est ouverte.

« Particulièrement déplacé »

Le débat promet d'être animé. Bernard Thibault (CGT) et François Chérèque (CFDT) ont tous deux immédiatement riposté, observant que le report de l'âge légal, fixé à 60 ans en 1982, était une revendication du Medef. La CFDT estime « *particulièrement déplacé d'envisager le recul de l'âge de la retraite dans un contexte marqué par une avalanche de plans sociaux.* ». « *Il va être très difficile de dire aux jeunes : désolé, il n'y a pas de place pour vous, ceux qui sont déjà au travail vont devoir rester* », ironise Bernard Thibault.

François Chérèque souligne également que relever l'âge légal revient à « *sanctionner les ouvriers et les plus modestes* » : avec un seuil à 65 ans par exemple, « *ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans cotisent 49 ans* ». La CFDT préfère la solution adoptée lors des précédentes réformes, en 2003 et 2008, celle de l'allongement progressif de la durée de cotisation. Le patronat estime que ce ne sera pas suffisant.

Les syndicats reprochent aussi au gouvernement de faire passer ce débat avant celui de la pénibilité au travail, qui permettrait à certains salariés de partir plus tôt : « *Il est en train de zapper ce rendez-vous* », s'offusque François Chérèque. Pour Marisol Touraine, secrétaire nationale à la Sécurité sociale du PS, « *une réforme n'est justifiable que si elle est juste. Celle-ci ne l'est pas car elle applique la même règle à tout le monde. Il faudrait tenir compte de la pénibilité du travail et tout faire pour maintenir dans l'emploi les salariés les plus âgés. Tout ceci nous renvoie au discours des entreprises qui disent qu'il faut travailler plus longtemps et qui nous expliquent qu'à 55 ans, on est trop vieux.* »

VINCENT COLLEN AVEC R. C.

Le changement de statut de La Poste à nouveau d'actualité

Figaro
16/06

SERVICES Luc Chatel dévoile aujourd'hui les grandes lignes du projet de loi.

LA POSTE sera bientôt une société anonyme. Le projet de loi entérinant le changement de statut de l'établissement public doit être débattu au Parlement à l'automne. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et porte-parole du gouvernement réunit aujourd'hui les membres de la commission Ailleret – chargée en septembre dernier de réfléchir à l'avenir de La Poste – pour leur en présenter les grandes lignes.

Endettement

Le projet, mis entre parenthèses il y a deux mois, ressurgit donc à la faveur d'une fenêtre de tir politiquement favorable, au lendemain des élections européennes et d'une journée sociale marquée par une faible mobilisation. Et sa présentation aujourd'hui sera davantage placée sous le signe de la modernisation et de la concurrence internationale que sous l'angle financier. Validé par l'Élysée en décembre, le principe de la transformation de La Poste en société anonyme s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne d'ouverture à la concurrence du marché postal le 1er janvier 2011. « *Cette évolution des statuts permettra à l'entreprise de nouer des partenariats et des alliances dans toute l'Europe, sans lesquels elle devra se contenter du territoire national* », déclarait d'ailleurs début avril Jean-Paul Bailly, le président de La Poste. Se contenter de la France serait un scénario noir particulièrement pour le courrier. C'est le premier métier du groupe et le plus menacé aussi. Cette année, les volumes pourraient baisser de 7 %.

Dans un second temps pourtant, il faudra enclencher la recapitalisation de la nouvelle société anonyme. La commission Ailleret avait chiffré à 2,7 milliards d'euros ses besoins de financements pour la période 2009-2012. Le groupe aurait volontiers tenté l'aventure d'une introduction en Bourse. Mais la crise, la sensibilité du dossier et la politique ont rapidement conduit le gouvernement à garantir le caractère à 100 % public. Fin décembre, il avait donc été décidé que la Caisse des dépôts contribuerait à l'opération de renforcement du bilan de La Poste à hauteur de 1,5 milliard d'euros, et l'État pour 1,2 milliard.

Jean-Paul Bailly a souvent insisté sur la nécessité de cette opération : « *En l'absence de toute possibilité d'endettement supplémentaire – son endettement actuel étant deux fois plus élevé que ses fonds propres – cette entreprise est sous-capitalisée* », déclarait-il en avril.

M. V.

L'ARTICLE DU JOUR

Le budget de l'État sera mis au régime sec l'année prochaine

FIGARO 16 VI

FINANCES PUBLIQUES

Les dépenses de l'État augmenteront de 1,2 % en 2010, soit strictement comme l'inflation anticipée.

ALORS que les recettes fiscales sont mal en point, le gouvernement a fait de la stabilisation en volume des dépenses de l'État une priorité pour le budget 2010. Les lettres plafond envoyées par François Fillon aux différents ministères, dévoilées par *Les Échos*, confirment que cet objectif – qui signifie que les dépenses doivent augmenter au même rythme que l'inflation – sera tenu.

L'ensemble constitué des crédits aux ministères, augmentés des fonds alloués aux collectivités locales et à l'Union européenne, augmentera de 1,2 % en 2010. En raison du contexte économique et des priorités fixées par le gouvernement, certains ministères verront leur budget grossir, alors que d'autres seront mis à la diète. L'effort est d'autant plus louable qu'il y a encore quelques mois, les ministères pouvaient espérer, au vu de la loi de programmation pluriannuelle, une hausse de 1,75 % de leurs crédits l'an prochain. À l'époque, Bercy estimait que l'inflation serait de 1,75 % en 2010. L'écart entre ces deux chiffrages – 1,75 % et 1,2 % – représente tout de même 1,7 milliard d'économies à trouver par rapport à ce qui était prévu.

Le cas du ministère de la Défense illustre bien la rigueur. « *À cause du rebasage de l'inflation pour 2009 et 2010, nos crédits de 2010 seront inférieurs de 600 millions à la somme inscrite en loi de programmation pluriannuelle* », fait-on savoir au ministère. À l'Intérieur, en revanche, on se réjouit d'avoir obtenu une hausse de 1,2 %, en valeur, des dotations aux collectivités locales. « *En 2009, ces dotations vont augmenter de 2 %, alors que l'inflation sera plus faible. Nous nous sommes battus pour qu'on ne nous reprenne pas cette marge sur 2010* », souligne-t-on Place Beauvau.

Justice, Recherche, Emploi, ministères prioritaires

Du côté des ministères gagnants, on trouve la Justice et l'Enseignement supérieur et la Recherche, déjà considérés comme prioritaires dans la loi pluriannuelle. Mais aussi l'Emploi, dont le budget a dû être ajusté à la hausse pour tenir compte de la crise. Cela dit, sur les 2 milliards de dépenses supplémentaires prévues en 2010, seuls 600 millions seront assumés par le budget du ministère de l'Emploi en direct. 1,4 milliard sera porté par le Fonds d'investissement social (Fiso), qui fait partie du budget plan de relance. La manœuvre n'est pas anodine car les dépenses du ministère de la Relance ont la particularité de ne pas être prises en compte pour le respect de la norme de 1,2 %. L'an

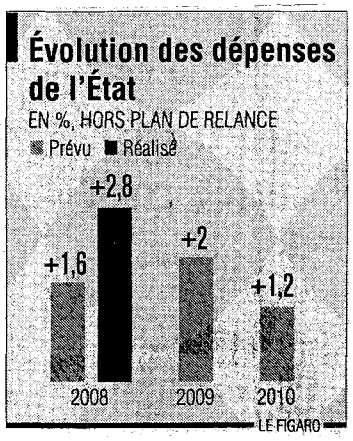

prochain, Patrick Devedjian pourra compter sur un budget de 3,452 milliards. 1,5 était déjà prévu pour 2010 dans la dernière loi de finances rectificative – qui rentre dans l'enveloppe des 26 milliards consacrés au plan de soutien à l'économie en 2009 et 2010. Ils doivent servir à financer des chantiers. S'y ajoutent donc comme crédits supplémentaires les 1,4 milliard du Fiso, ainsi que 500 à 600 millions pour des investissements en outre-mer et pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Cette rallonge budgétaire « *prouve que le plan de relance fonctionne bien* », analyse Patrick Devedjian, qui voit les premiers signes du retour à la confiance dans « *la hausse de la Bourse et les carnets de commandes qui commencent à se regarnir un peu* ». Il n'est, en outre, « *pas exclu qu'il faille, dans un contexte social qui pourrait empirer, mettre davantage dans la relance* », ajoute une source gouvernementale.

Reste aussi à financer d'autres dépenses dopées par la crise et qui – elles – entrent bien dans l'enveloppe soumise à la norme de 1,2 %. D'après l'entourage d'Éric Woerth, il s'agirait de certaines dotations sociales (comme les aides au logement) et du prélèvement au profit de l'Union européenne. Pour tenir malgré tout cette norme, le ministère compte sur de moindres charges de pension et de dette. Et ce bien que la dette publique dérape ! Les prévisions officielles de mars, qui tablaient sur une dette à 77,5 % du PIB en 2010, contre 67,3 % en 2008, devraient être révisées à la hausse. Mais Bercy mise tout sur la baisse des taux d'intérêt.

CÉCILE CROUZEL *et* MARIE VISOT